



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

09298-F

Distr. LIMITEE
UNIDO/EX.103
30 novembre 1979

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE (OUA)
Réunion d'un groupe d'experts chargé d'aider
le Secrétariat de l'OUA à préparer le Sommet
économique spécial de 1980.

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR L'AFRIQUE

par

Shadrack N. NDAM

Adjoint technique au Directeur exécutif adjoint
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

-7 DEC 1979

-
1. Les renseignements donnés dans ce document sont en grande partie tirés du document ECA/CMI/FCIA.6/WP/7 qui contient des recommandations, des propositions et des observations sur l'ordre du jour provisoire de la Troisième Conférence générale de l'ONUDI.
 2. Ce document a été reproduit tel quel.

000268

id.79-9601

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	
1. Stratégies de développement social, culturel et économique et objectifs de l'Afrique	1
2. Caractéristiques fondamentales de la structure industrielle actuelle de l'Afrique	2
3. Stratégies et objectifs africains en matière de développement industriel	3
II. REMARQUES CONCERNANT L'ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN AFRIQUE	
1. Volonté d'industrialisation	8
2. Structure du secteur industriel	8
3. Moyens du secteur industriel	8
4. Matières premières	8
5. Stratégies, politiques et plans d'industrialisation	9
6. Financement industriel	9
7. Techniques industrielles	10
8. Personnel industriel et technique	10
9. Infrastructure organique du secteur industriel	11
10. Commercialisation des produits industriels	11
III. MESURES PRECONISEES POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN AFRIQUE	
1. Mesures à prendre à l'échelon national	12
2. Mesures à prendre à l'échelon régional	16
IV. MODALITES DE MISE EN CEUVRES DES PROPOSITIONS FAITES AU CHAPITRE III	
1. Décennie du développement industriel de l'Afrique	22
2. Coopération technique et économique entre les pays en développement	24
3. Moyens institutionnels	25

I. INTRODUCTION

1. Stratégies de développement social, culturel et économique et objectifs de l'Afrique

La «Déclaration de Monrovia portant engagement des Chefs d'Etats et des Gouvernements de l'Organisation de l'unité africaine sur les principes et les mesures propres à assurer l'indépendance nationale et collective en matière de développement social et économique en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international (ANG/ST, 3(XVI) Rev. 1)», que les Chefs d'Etat et les Gouvernements de l'Organisation de l'unité africaine ont adoptée à leur seizième réunion au sommet tenue à Monrovia (Libéria) du 17 au 20 juillet 1979 a engagé les Chefs d'Etat et les Gouvernements individuellement et collectivement, au nom de leurs Gouvernements et de leurs peuples, à suivre la stratégie de développement social, culturel et économique fixée pour l'Afrique. La déclaration expose également le cadre d'action du processus de développement économique en Afrique et précise la stratégie que la région Afrique doit suivre pour la stratégie de développement international prévue pour la troisième décennie du programme de développement de l'organisation des Nations Unies.

Principes directeurs

Dans l'adoption de la stratégie de développement social, culturel et économique de l'Afrique et de la région Afrique dans le cadre de la stratégie internationale pour la troisième décennie du programme de développement, il a été tenu compte de diverses considérations, et notamment de ce que:

- a) les déséquilibres qui caractérisent l'ordre économique international sont en grande partie imputables au retard industriel et technologique écrasant qui existe entre les divers groupes de nations, et les effets multiplicateurs dudit retard pèsent de plus en plus sur le système monétaire international, les relations commerciales et la coopération économique.
- b) il est de fait que la région Afrique est la plus défavorisée de toutes les régions en développement, qu'elle compte le nombre le plus important de pays les moins développés ou sans littoral et qu'elle est la moins bien organisée pour ce qui est des transports et des communications.
- c) la région n'a guère réussi en général à mettre au point et à appliquer des mesures permettant d'introduire des changements internes de structures ou à développer les moyens indispensables à son indépendance et à son autonomie.

Il a en outre été reconnu que les politiques, les stratégies et les programmes de développement de la région restaient toujours entachés d'idées fausses et de stratégies erronées qui tendaient à rendre la région encore plus tributaire de l'extérieur pour ce qui est de l'alimentation, des compétences, des techniques, des biens d'équipement et des services, des marchés, voire des modes de vie et des modalités de développement et de croissance économique.

Objectifs africains en matière de développement social, culturel et économique

Les objectifs que les Chefs d'Etat et les Gouvernements se sont fixés en matière de développement social, culturel et économique réservent une mention spéciale à la nécessité:

- a) de mettre sur pied des processus internes et indépendants de développement et de croissance économique, à l'échelon tant national que multinational;
- b) d'assurer une indépendance collective tant à l'échelon sous régional qu'à l'échelon régional;
- c) de développer les ressources humaines pour leur permettre de participer plus intensivement au progrès;
- d) d'assurer une participation générale au progrès allant de pair et compatible avec une répartition équitable des bienfaits du développement économique;
- e) d'assurer l'industrialisation du continent africain en fonction de la situation sociale et économique de chaque pays au lieu de recourir à une simple importation de procédures d'industrialisation de l'étranger.

Pour atteindre ces objectifs, la priorité pour la prochaine décennie de développement de l'Organisation des Etats Unis a été accordée aux problèmes suivants:

premièrement: parvenir à l'indépendance de la région en matière d'alimentation;

deuxièmement: établir une base industrielle solide en s'attachant spécialement à l'application des politiques voulues en matière de politique industrielle et technologique à l'échelon national, à la mise en place des moyens et de l'infrastructure organiques et à la coopération entre Etats africains de façon à permettre à l'Afrique de démarrer sur le plan industriel;

troisièmement: intégrer matériellement la région par un développement des transports et des communications aux échelons national, multinational et régional;

quatrièmement: développer aux échelons national, multinational et régional les moyens nécessaires pour que les Gouvernements africains et leurs peuples puissent établir leur souveraineté sur leurs richesses naturelles;

cinquièmement: établir entre les pays africains et le reste du monde des relations équitables et profitables à tous;

sixièmement: parvenir à augmenter sensiblement la part infime — actuellement 4 pour cent — que les échanges commerciaux intra-africains représentent dans l'ensemble du commerce africain.

2. Caractéristiques fondamentales de la structure industrielle actuelle de l'Afrique

Il ressort de la section 1 qui précède qu'on a accordé une importance considérable au secteur industriel qui est appelé à jouer un grand rôle dans l'application des stratégies de développement social, culturel et économique et la réalisation des objectifs fixés pour la région. Il peut donc être intéressant d'examiner quelles sont les caractéristiques fondamentales de la structure industrielle qui existe actuellement en Afrique.

La région Afrique, qui est connue comme la plus déshéritée de toutes les régions en développement et qui compte le plus grand nombre des pays les moins développés et sans littoral ainsi des pays les moins physiquement intégrés, n'a en général guère réussi à concevoir et à appliquer des mesures propres à apporter les changements internes de structures et à améliorer les moyens de production, alors que ces mesures préalables sont indispensables à l'indépendance et à l'autonomie. Dans cette région, les politiques, les stratégies et les programmes sont restés faussés par des idées erronées et des stratégies inappropriées qui ont eu pour effet de la rendre encore plus tributaire de l'extérieur pour l'alimentation, les compétences, la technologie, les biens d'investissement et les services, les débouchés et même les modes de vie et les modalités de son développement et de sa croissance économique. La productivité de la main d'œuvre et des autres facteurs de production est restée faible. La dynamique interne de la croissance n'a, dans la plupart des cas, pas permis de parvenir à une indépendance et une autonomie sur le plan économique.

L'Afrique dépend de façon presque pathétique du monde extérieur pour ce qui est de tous les types de main d'œuvre spécialisée et de biens d'équipement, de biens intermédiaires, de pièces détachées, de composants et accessoires, d'outils et instruments simples, de techniques industrielles alors que d'autres régions comme l'Amérique latine et l'Asie exportent déjà des automobiles, des machines-outils, des navires, du matériel d'exploitation minière, des rails et du matériel roulant et de nombreux autres articles qu'il est impossible d'énumérer ici.

Une des caractéristiques fondamentales du développement africain est le rôle dominant que les étrangers jouent dans les économies des pays africains et l'absence ou la faiblesse des circuits commerciaux autochtones. Tant dans le secteur agricole que dans le secteur industriel, les éléments dominants sont représentés par un groupe d'entreprises privées étrangères, à caractère oligopole qui, de près ou de loin, exercent la mainmise sur le secteur moderne, non seulement pour la production, le groupage et la vente des produits agricoles et miniers mais encore pour le traitement ou le montage local de produits manufacturés et la fourniture de services modernes de banque, d'expédition, d'assurance, de tourisme, de construction et de ventes immobilières. Certaines de ces entreprises étrangères sont des filiales de sociétés multinationales, fondamentalement motivées et conçues pour tirer le maximum de profits de leurs investissements. Depuis l'adoption de la Déclaration et du plan d'action de Lima, les pays africains ont mené une action concertée pour parvenir à produire au moins 2% de la production industrielle mondiale, minimum fixé pour la région d'ici l'an 2000.

Les progrès réalisés pour atteindre les objectifs quantitatifs fixés par la déclaration de Lima sont restés en deçà des prévisions. La croissance actuelle moyenne de la valeur ajoutée des produits fabriqués des pays africains en développement est restée pratiquement inchangée, se situant en moyenne à 6,0 pour cent pendant la période 1970-1977. Bien que ce taux soit raisonnable si l'on tient compte des difficultés internes que connaissent certains pays et des tendances récentes qui se sont manifestées dans l'économie mondiale, il n'en est pas moins de loin inférieur à l'objectif de 8 pour cent fixé dans la stratégie du développement international, et encore moins satisfaisant si l'on tient compte des conditions à remplir pour que la région produise la part qui était prévue pour elle dans l'objectif de Lima.

La part de l'Afrique dans la production mondiale n'a guère changé en 1978 puisqu'elle se situe à moins de 0,9 pour cent du total (en prix de 1975). Ce chiffre est à comparer avec la légère augmentation régulière de la part des autres régions en développement qui est passée à quelque 9 pour cent du total, ce qui se traduit par un recul de la position de l'Afrique par rapport aux autres régions en développement. Cette situation lamentable est due au fait que la part de l'Afrique dans la production de métaux et de machines (secteurs primordiaux) est restée inchangée, se situant à

0,2 pour cent pendant les 15 années allant de 1955 à 1970 et que, pendant cette même période, la part des métaux et des machines dans l'ensemble de la production industrielle semble avoir diminué. De tous les pays en développement, c'est l'Afrique qui présente le rapport le plus faible entre la production locale et l'importation de machines.

La part des industries lourdes dans la valeur ajoutée des produits fabriqués, définie comme comprenant les produits chimiques, les produits pétroliers, les produits miniers non métalliques, les métaux de base et les produits métalliques est passée de 32 pour cent en 1970 à 39,8 pour cent en 1976. Par ailleurs, la part des industries légères qui comprennent les produits alimentaires, les boissons, le tabac, les chaussures, les textiles, les produits du bois, l'ameublement et le papier est tombée de 68 pour cent en 1970 à 60,2 pour cent en 1976. Le taux de croissance des industries lourdes s'est élevé de 9,3 chaque année alors que celui des industries légères s'est limitée à 4,1 pour cent.

L'emploi dans les industries manufacturières s'est de même développé plus lentement que la valeur ajoutée des produits fabriqués, l'industrie faisant intervenir une intensité plus élevée de capital et s'orientant vers le matériel lourd. Entre 1971 et 1976, l'emploi dans les industries manufacturières semble s'être accru de 5,8 pour cent par an en Afrique du nord, de 5,6 pour cent en Afrique occidentale mais de 2,7 pour cent seulement en Afrique orientale.

Le commerce africain des produits manufacturés reste toujours caractérisé par un fort déséquilibre, qui ne fait que croître, entre les importations et les exportations. Les exportations de produits métalliques non-ferreux qui représentent une forte proportion des exportations africaines de produits manufacturés ont connu un recul considérable dû en grande partie aux conditions défavorables qui ont pesé sur les grands pays exportateurs d'Afrique. De nombreux produits manufacturés tels que les machines commencent à être exportés, mais la part qu'ils occupent dans le total des exportations de produits manufacturés reste faible. La servitude qu'impose la nécessité d'importer des biens d'équipement, du pétrole et des denrées alimentaires pour faire face aux besoins nationaux, combinée à la lenteur de la croissance de la production agricole et à une poussée rapide de la population ont eu pour effet d'accroître la dette extérieure et d'accentuer les pressions inflationnistes dans la plupart des pays.

De même, les progrès réalisés en matière de coopération industrielle multinationale sont restés en deçà des prévisions. Cette situation est due en partie à ce que les Gouvernements sont insuffisamment informés des complexités qu'implique le lancement d'installations industrielles extra-territoriales et en partie aux impondérables qui régissent le partage des bénéfices dans toute entreprise à laquelle participent plusieurs nations. Certes un certain mécanisme institutionnel, destiné à favoriser a été amorcé, mais il doit être considérablement renforcé. Si les groupements économiques existants ont réalisé des progrès visibles dans les domaines des transports, des communications et de la formation de spécialistes, il n'en a pas été de même dans le secteur industriel. Cette situation est notamment imputable au transfert limité de ressources financières nettes des pays industrialisés vers les pays en développement, aux difficultés que les pays africains rencontrent à réunir des ressources financières; à un recul manifeste des investissements et à l'offre limitée de dons ou de prêts à faible intérêt aux pays africains, contrairement aux principes traditionnels en la matière; à la pénurie de personnel industriel et technique; au maintien de barrières commerciales dû à des mesures protectionnistes de la part des pays industrialisés et à la charge que les pays en développement doivent supporter pour ajuster leur économie et à la concurrence croissante entre produits de synthèse et produits naturels.

Ainsi, l'Afrique reste toujours placée devant des problèmes graves pour atteindre les objectifs industriels qu'elle s'est fixés, par suite de la pénurie généralisée de main d'œuvre industrielle, de capitaux et de techniques. Cette situation est encore aggravée par les crises persistantes qui frappent l'économie internationale. Par ailleurs, les espoirs que l'on avait mis dans une coopération industrielle régionale ne semblent pas se concrétiser, et pourtant une coopération et une intégration dans ce secteur sont les conditions *sine qua non* de toute accélération du rythme d'industrialisation de l'Afrique.

3. Stratégies et objectifs africains en matière de développement industriel

Compte tenu de la situation telle qu'elle ressort de la section 2 ci-dessus, et des objectifs généraux de l'Afrique en matière de développement social, culturel et économique, exposés à la section 1, il est apparu nécessaire de réorienter la tendance actuelle du développement de l'Afrique et d'adopter de nouvelles méthodes pour contribuer au maximum à l'intégration du secteur industriel dans le cadre général du développement social et économique de tout le continent africain. Une étape décisive en ce sens a été le colloque de la région Afrique, sur les politiques et les stratégies industrielles pour assurer de manière autonome le développement interne, la diversification et l'indépendance collective pendant la période 1978-2000, organisé conjointement par l'OUA, la CEA et l'ONUDI, qui s'est tenu à Nairobi (Kenya) du 11 au 28 septembre 1979. Ce symposium avait été convoqué à la demande de la Conférence des Ministres africains de l'industrie qui en ont étudié et adopté le rapport, a fait le point de la situation du développement industriel en Afrique et a préconisé des mesures pour une nouvelle orientation en la matière. Les recommandations du colloque, qui tiennent compte des résultats de colloques nationaux et de documents établis par des groupes d'étude complètent et enrichissent la Déclaration de Monrovia et mettent l'accent sur les points ci-après.

Volonté d'industrialisation

Le rôle important que joue la volonté d'industrialisation, problème qui avait été l'objet de discussions et de résolutions dans de nombreuses autres instances, a été souligné une fois de plus. Si cette volonté a été exprimée en de nombreuses occasions, elle ne s'est pas dûment traduite dans les faits et ne s'est pas répercutée dans les crédits alloués sur les budgets nationaux. Cette situation ne s'est que trop manifestée par l'incapacité à atteindre les objectifs fixés dans les plans nationaux de développement industriel, surtout en raison de l'insuffisance des moyens mis en œuvre à cet effet. A ce propos, il convient de souligner que l'esprit de décision des responsables politiques joue un rôle très important dans le développement industriel.

Indépendance économique et développement économique autonome

Les instruments existants présentent des lacunes manifestes s'agissant de parvenir à l'indépendance économique et à un développement industriel autonome. Compte tenu du contexte historique et des caractéristiques fondamentales qui sont actuellement propres à l'industrialisation de l'Afrique, il importe de restructurer les instruments traditionnels et les économies actuellement en place pour faciliter l'accession à un développement industriel indépendant et autonome. Il se peut que les instruments nécessaires au développement industriel varient d'un pays à l'autre selon le degré qu'ils ont déjà atteint.

Il importe donc d'encourager en Afrique un esprit de confiance collective à l'échelon régional et interrégional et de renforcer la coopération industrielle entre les Etats africains si l'on veut qu'ils parviennent à se développer de manière autonome et à assurer leur croissance économique à l'échelon tant national que multinational. Vu que 20 des 31 pays reconnus comme appartenant à la catégorie des pays les plus déshérités se trouvent en Afrique, il faut s'attacher tout particulièrement à prendre des mesures spéciales pour les aider, ainsi que les pays sans littoral, les pays insulaires et les pays les plus défavorisés. Il convient en outre de restructurer les relations économiques internationales de manière qu'elles puissent renforcer les efforts de l'Afrique aux échelons national, régional et multi-régional, pour lui permettre d'atteindre, en toute indépendance et de manière autonome, ses objectifs de développement économique.

Nouvelle orientation des stratégies et des politiques de développement industriel

Dans de nombreux pays de la région, on a adopté, comme point de départ d'une industrialisation, la création d'industries de substitution aux importations, ces industries devant satisfaire les besoins d'un marché existant qui repose sur l'importation de marchandises. L'expansion des industries de substitution risque de se trouver contrariée par l'exiguïté des marchés intérieurs. C'est pourquoi, dans certains pays, les responsables des plans ont changé d'attitude et fait porter leurs efforts non tant sur des industries de substitution que sur des industries axées sur les exportations. Ces nouvelles industries auront sans aucun doute besoin de mesures dynamiques de promotion des importations et de restructuration des industries visant particulièrement les possibilités d'accéder aux marchés et aux techniques de l'étranger et le développement de techniques autochtones.

Afin de créer les conditions propices à une industrialisation autonome, il faudrait que les matières premières soient de plus en plus transformées dans le pays même et il est en outre indispensable que bon nombre des biens intermédiaires et des biens d'équipement soient fabriqués localement en totalité ou en partie. Il faudrait en outre intensifier la mobilisation des ressources locales pour pousser au maximum les investissements industriels. Les pays africains doivent donc veiller à ce que des techniques appropriées soient importées ou mises au point et à ce que leurs ressources connues ou latentes soient exploitées comme il convient.

Il importe d'arrêter et d'appliquer une politique rationnelle qui encourage la création d'industries capables de satisfaire aux besoins fondamentaux, à l'alimentation, au logement, à l'habillement, à l'instruction et aux soins de santé, à la création d'emplois plus nombreux et à la production d'une valeur ajoutée plus élevée. Dans ce contexte, une expansion des industries de base ainsi que de production de biens d'investissement et de biens intermédiaires devrait faciliter la production de produits de base et la production, la transformation et la vente des produits agricoles et alimentaires devraient être considérées comme un système indépendant et formant un tout, chaque fois qu'il est question de développer les industries alimentaires.

Il faut également intensifier les relations et l'intégration de l'industrie avec les autres secteurs de l'économie, notamment l'agriculture, les transports et les communications, l'enseignement, le développement rural, les mines, l'énergie, le logement et la santé publique et d'implanter les industries dans les régions rurales afin d'y stimuler le développement et d'arrêter la tendance générale à l'émigration rurale. Dans ce contexte, le développement de l'agriculture constitue un soutien puissant de l'industrialisation.

Coopération industrielle interafricaine

Une coopération régionale est indispensable à une promotion et un développement rationnels de l'industrie vu notamment les marchés limités des divers pays africains et aussi compte tenu des avantages qu'offre une exploitation en commun des richesses, le groupement des moyens financiers et autres et la coopération en matière de formation et d'échange de renseignements. Parmi les mesures concrètes propres à promouvoir une coopération entre Etats africains on peut citer:

- i) l'harmonisation des mesures d'encouragement pour stimuler et favoriser les investissements industriels entre Etats africains afin d'intégrer les industries africaines.
- ii) la mise en place ou le renforcement d'organisations aux échelons régional et sous-régional et notamment de centres de technique, de gestion, de consultants, de formation et d'études; la fédération de petites entreprises africaines afin de promouvoir l'échange d'informations et la coopération technique.
- iii) la création d'entreprises multinationales appartenant aux Etats africains et contrôlées par eux dans les secteurs industriels prioritaires.
- iv) l'intensification du commerce entre les Etats africains afin de développer le marché africain des produits manufacturés localement.

II. REMARQUES CONCERNANT L'ACCELERATION DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN AFRIQUE

1. Volonté d'industrialisation

Pour accélérer le développement industriel, il importe que la volonté de progresser des Etats africains, poussée au degré le plus élevé, se traduise dans les faits. A cette fin, il faut redresser le déséquilibre qui existe actuellement dans l'affectation des ressources financières et autres entre les grands secteurs de l'économie et reconnaître le rôle de soutien que l'industrie occupe dans le développement des autres secteurs économiques.

2. Structure du secteur industriel

Il faut revoir complètement la structure actuelle du secteur industriel et l'orienter d'une manière plus judicieuse qui corresponde aux aspirations africaines en matière de développement industriel. La nouvelle structure doit viser à :

- une plus grande intégration de l'industrie avec les autres secteurs de l'économie;
- une plus grande participation des populations autochtones à la formulation et à la mise en œuvre des politiques et des plans industriels;
- la formation de main d'œuvre qualifiée pour le secteur industriel et les secteurs connexes;
- la transformation sur place des richesses naturelles;
- l'accélération du développement rural pour assurer une répartition plus équitable des revenus et faire disparaître la misère;
- l'établissement d'industries de base et de production de biens d'équipement pour satisfaire aux besoins fondamentaux et fournir les apports nécessaires aux autres secteurs économiques, notamment ceux qui sont axés sur l'agriculture.
- l'expansion des échanges commerciaux de produits africains manufacturés.

3. Moyens du secteur industriel

Un des principaux obstacles aux efforts que l'Afrique fait pour se développer est l'insuffisance des moyens dont dispose le secteur industriel. Cette insuffisance se constate notamment dans l'infrastructure, chez les chefs d'entreprises et dans les divers services, tels que l'énergie nécessaire au développement industriel. Pour que l'industrie africaine fasse des progrès décisifs, il est indispensable que les moyens organiques dont elle dispose atteignent un certain niveau. La nécessité de créer de bons réseaux de communications, de développer les ressources énergétiques, de former des cadres industriels et de mettre en place d'autres services indispensables a été soulignée à maintes reprises et il n'est pas besoin de revenir sur ce point.

4. Matières premières

Un des obstacles fondamentaux qui contrarie les efforts que les pays africains font pour se développer est dû au fait que la plupart d'entre eux restent, dans l'ensemble, des exportateurs de matières premières et des importateurs de produits finis. Cet obstacle est particulièrement crucial étant donné que l'Afrique aspire à une industrialisation indépendante et autonome ce qui implique un contrôle total de ses richesses naturelles. Cette situation a également des effets multiplicateurs

sur les ressources financières dont peut disposer l'industrie ainsi que sur la possibilité de créer de nouveaux emplois. Le retard de la production agricole a également constitué un obstacle supplémentaire.

Pour remédier à cette situation, il importe absolument d'adopter des politiques et des mesures propres à assurer une intégration verticale absolue des matières premières africaines, notamment celles qui proviennent des ressources agricoles, minières et énergétiques. Ces mesures auront des incidences sur les techniques, les finances et les connaissances qui devront être créées ou importées à des conditions favorables. Pour la mise en valeur des matières premières, il faut accorder la priorité à la création d'industries de base et notamment les agro-industries, les industries métallurgiques, chimiques et mécaniques ainsi que les industries productrices de biens d'équipement et de biens intermédiaires. On pourrait ainsi trouver plus facilement les moyens nécessaires à la mise en valeur des ressources nationales ainsi qu'aux autres secteurs de l'économie et notamment l'agriculture.

5. Stratégies, politiques et plans d'industrialisation

Pour que l'industrialisation des pays africains puisse faire des progrès décisifs, il faut s'attacher davantage à formuler des stratégies, des politiques et des plans rationnels permettant à l'Afrique de réaliser ses aspirations et d'assurer elle-même son industrialisation. Les stratégies et politiques d'industrialisation doivent notamment viser à renverser la structure du secteur industriel qui, telle qu'elle existe actuellement, n'est pas satisfaisante et à assurer une plus grande intégration entre l'industrie et les autres secteurs de l'économie, l'industrie contribuerait ainsi efficacement à un développement social et économique généralisé. Il faut que les plans d'industrialisation soient davantage concertés en sorte que les divers éléments, et notamment les matières premières, la main d'œuvre, les techniques, les finances soient bien conçus et systématiquement intégrés dans un calendrier bien défini et intimement lié aux plans de développement des autres secteurs de l'économie. Les plans doivent prévoir la mise en place des diverses institutions et services qui en faciliteront l'exécution.

6. Financement industriel

Un autre grand obstacle au développement industriel de l'Afrique est peut-être lié aux moyens de financement. Il en résulte des conséquences pour le développement des structures, des techniques et de la formation. Les crédits accordés au développement industriel dans les budgets nationaux étant relativement faibles, la majeure partie des moyens de financement a été obtenue de sources extérieures, avec toutes les sujétions et servitudes que cela implique. Les mécanismes nationaux chargés d'encourager les investissements de chefs d'entreprises locaux dans le secteur industriel et d'encourager, évaluer et négocier le financement extérieur sont insuffisants, voire inexistant dans certains pays.

Pour que l'Afrique puisse atteindre les buts qu'elle s'est fixés en matière de développement industriel, il faut renforcer de toute urgence les mécanismes de financement aux échelons national, sous régional et régional. Les Gouvernements devront adopter des mesures spéciales pour encourager et stimuler les investissements des entrepreneurs autochtones dans le secteur industriel. Des mesures devront également être prises pour qu'une part plus grande des finances des Etats aille à l'industrie. Pour ce qui est du financement provenant de sources extérieures, des mesures spéciales devront également être prises pour stimuler, évaluer et négocier de tels apports financiers à des conditions

plus équitables. Les négociations devront veiller à ce que les problèmes corollaires de formation de personnel, de technique et de gestion soient réglés convenablement et de manière satisfaisante.

7. Techniques industrielles

Bien que de grands efforts soient faits pour développer et moderniser les techniques traditionnelles, il faudrait beaucoup de temps pour qu'elles puissent constituer la source principale des techniques nécessaires au développement industriel. Ainsi donc, pendant de nombreuses années encore, les pays africains continueront à importer des techniques étrangères. Il s'agit là d'un domaine très spécialisé et très complexe et la plupart des pays n'ont pas encore réussi à former, tant qualitativement que quantitativement, le personnel capable d'évaluer, de choisir, d'acquérir, d'adapter, de diffuser et d'assimiler les techniques étrangères. Seuls quelques rares pays ont commencé à mettre en place les mécanismes nécessaires pour encourager le développement et la modernisation des techniques indigènes et acquérir et exploiter des techniques étrangères.

Compte tenu de ce qui précède, il importe, pour que l'Afrique puisse assurer son industrialisation de manière indépendante et autonome, que les pays africains prennent en mains leurs activités techniques. Il en résulte inévitablement la nécessité de mettre au point des techniques des politiques et des plans, de former une main d'œuvre et de mettre en place les mécanismes institutionnels et les moyens voulus. Les pays seraient ainsi mieux en mesure sinon d'assurer, du moins de contrôler l'ensemble des activités techniques exercées chez eux, et notamment celles qui impliquent une coopération transnationale ou des opérations en association avec des capitaux étrangers ainsi que le développement et la commercialisation des techniques indigènes.

8. Personnel industriel et technique

Le succès du développement industriel de l'Afrique dépend en grande partie de la formation de personnel local. Ce personnel dépendra évidemment du type de production industrielle en fonction de laquelle on déterminera le nombre et le type des spécialistes requis. La mauvaise structure industrielle existante et l'absence de plans de développement industriel clairement définis font que l'Afrique souffre actuellement d'une grave pénurie de personnel industriel et technique, et ce tant qualitativement que quantitativement. Le système actuel d'enseignement n'est guère favorable non plus à la formation des spécialistes nécessaires.

Une action concertée s'impose donc de toute urgence, tant à l'échelon national qu'aux échelons sous régional et régional, pour assurer la formation du personnel nécessaire et notamment les cadres, les entrepreneurs, les responsables des plans, les directeurs, les administrateurs, les scientifiques et les techniciens. Pour que cette formation donne des résultats, il faudra déterminer les besoins en personnel industriel et technique, surtout dans les secteurs industriels prioritaires. Ces besoins ainsi que les mécanismes et les établissements nécessaires pour y pourvoir devront être étudiés systématiquement et il devra en être tenu compte dans les plans nationaux de développement technique, industriel et économique. Il convient à cet égard de remanier le système d'enseignement en sorte qu'il assure une meilleure formation de base sur laquelle on puisse fonder un enseignement industriel et technique. Il convient enfin d'adopter des mesures et des plans d'encouragement pour renforcer la considération due au personnel industriel et aux techniciens.

9. Infrastructure organique du secteur industrie.

Il a été souvent répété dans les paragraphes précédents que, dans les domaines de l'industrie et de la technique, l'infrastructure organique des pays Africains ne leur permettait pas d'exercer des activités industrielles. Une action s'impose donc en Afrique, notamment à l'échelon national. pour développer ou renforcer les organismes industriels et techniques et il conviendrait d'accorder une attention particulière aux organismes chargés de formuler et de surveiller l'application des politiques, plans et programmes industriels et techniques; de sélectionner, préparer et évaluer les projets; de développer ou moderniser les techniques traditionnelles; d'évaluer, sélectionner et adapter les techniques étrangères; d'exploiter les techniques et d'assurer le financement des industries, ainsi qu'aux services d'ingénieurs conseils, de gestion et autres, notamment ceux qui sont chargés de la normalisation et du contrôle de la qualité, des études de conception et de l'information, de la promotion des industries et du commerce ainsi que de la formation industrielle.

10. Commercialisation des produits industriels

Un facteur important qui limite le développement du secteur industriel est l'exiguïté des marchés nationaux, et si une coopération industrielle régionale a été préconisée à maintes reprises, il reste encore à la traduire dans les faits. A cette difficulté viennent s'ajouter des forces extérieures nées des liens des pays africains avec les anciennes puissances coloniales et les circuits établis d'échanges internationaux de produits manufacturés et semi-manufacturés qui laissent peu de place à une pénétration des produits de l'industrie africaine dans le marché mondial. Les mesures et les instruments qui permettraient de développer le commerce des produits africains manufacturés ou semi-manufacturés, tant entre Etats africains qu'avec le reste du monde, sont soit inexistantes soit insuffisants.

Pour que les pays africains puissent atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de développement industriel, une action intensive doit être menée aux échelons national, sous-régional et régional de façon à créer des conditions plus favorables à une intensification des échanges de produits industriels entre pays africains. Sur le plan mondial, il faut que les efforts nationaux et régionaux soient assortis d'un relâchement des pratiques draconiennes en usage sur le marché mondial des produits manufacturés et semi-manufacturés, de façon à faciliter la pénétration des produits industriels africains dans le marché mondial. Il vaut la peine d'envisager sérieusement de créer ou de renforcer les associations d'échanges industriels et d'intensifier les activités de promotion des industries telles que les foires industrielles.

III. MESURES PRECONISEES POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN AFRIQUE

Vu la faiblesse actuelle du développement industriel et technique en Afrique, ainsi qu'il ressort des chapitres précédents, il est urgent d'adopter des formules et des mesures nouvelles si l'on veut que des progrès décisifs permettent à l'industrie de contribuer au maximum au développement du continent africain. Indépendamment des mesures proposées ou prises dans diverses instances et notamment à CNUSED V, à CNUSTD et à ONUDI III, les mesures qui suivent sont proposées à l'examen des Chefs d'Etat et des Gouvernements de l'OUA. Ces propositions sont faites en pleine connaissance du fait que le gros du problème relève essentiellement des pays africains qui doivent eux-mêmes prendre, à l'échelon national, des mesures soutenues par d'autres initiatives à l'échelon régional. L'aide internationale, pour aussi indispensable qu'elle soit, ne doit être considérée que comme venant appuyer et renforcer les efforts nationaux et régionaux.

1. Mesures à prendre à l'échelon national

a) *Stratégies, politiques et plans en matière de développement industriel*

Les Gouvernements doivent concerter leurs efforts pour arrêter et mettre en œuvre, à l'échelon national, des stratégies, des politiques et des plans de développement industriel compatibles et englobant tous les secteurs de l'économie. Les stratégies et les politiques qui seront adoptées doivent couvrir toute la gamme des activités et prévoir des priorités bien définies. Il convient d'accorder une attention toute spéciale:

- i) à l'intégration de l'industrie et des autres secteurs de l'économie, et notamment l'agriculture;
- ii) à l'intégration verticale absolue des richesses naturelles et notamment des ressources agricoles, minières et énergétiques;
- iii) à la formation de personnel industriel et de techniciens qui doit couvrir l'ensemble des spécialités et des compétences requises à tous les stades du développement industriel;
- iv) au développement des industries de base, et notamment des agro-industries, des industries mécaniques, métallurgiques et chimiques, et des industries qui produisent des biens d'investissement et des matériaux de construction;
- v) à l'encouragement des petites et moyennes industries et des industries artisanales, notamment dans le cadre des plans intégrés de développement rural;
- vi) au renforcement des moyens techniques dont disposent les pays africains pour assurer le développement, la modernisation et la commercialisation des techniques autochtones ainsi que l'évaluation, la sélection, l'acquisition et l'exploitation des techniques étrangères;
- vii) à la mise en place à l'échelon national de bons mécanismes institutionnels permettant d'organiser, d'exécuter, de surveiller et d'évaluer les activités de développement industriel et d'encourager le secteur privé indigène à participer plus activement à l'établissement et à l'exécution des programmes et des activités de développement économique;
- viii) au secteur industriel aux moyens de favoriser l'apport ininterrompu de moyens financiers importants provenant de sources tant locales qu'extérieures.

ix) au développement des échanges commerciaux de produits manufacturés tant à l'intérieur de l'Afrique qu'avec l'étranger.

b) *Transformation industrielle locale des richesses naturelles*

Il est urgent que les pays africains appuient de plus en plus leur développement industriel sur une exploitation plus rationnelle et plus rentable de leurs ressources. Nombreux sont les pays de la région qui ne sont pas pleinement et rigoureusement informés des richesses naturelles qu'ils possèdent. Ils n'ont pas encore mis en place les moyens qui leur permettraient d'exploiter leurs ressources et de satisfaire leurs besoins et doivent s'en remettre aux avis d'étrangers qui ne se soucient que de leurs propres intérêts. Ainsi, les pays africains n'ont pas pu prendre en mains l'exploitation de leurs richesses naturelles. Et comme ces richesses y compris les dépôts de minerais, les sources d'énergie, les réserves forestières et les produits agricoles fournissent les matières premières dont l'industrie a besoin, les politiques, les procédures et le cadre propres à favoriser leur développement devraient prévoir une action aux échelons national, régional et mondial.

Les mesures qui suivent sont proposées en vue de leur application à l'échelon national:

- i) conformément à la stratégie déclarée, visant une industrialisation indépendante et autonome, il conviendrait d'arrêter et d'appliquer des politiques et des programmes à long terme pour la bonne exploitation et la transformation des richesses naturelles;
- ii) il faudrait, dans la mesure du possible, faire des inventaires des richesses naturelles, y compris les ressources minérales, afin de réunir des données plus précises et des renseignements et de mettre au point un système plus efficace d'évaluation et de surveillance des richesses naturelles;
- iii) l'économie de la plupart des pays africains reposant en grande partie sur l'agriculture, chaque pays doit accorder une attention particulière aux industries qui stimulent et accroissent la production agricole et assurent une bonne exploitation, une bonne transformation et une bonne conservation des produits agricoles, afin de réduire les pertes considérables qui se produisent actuellement;
- iv) le problème de l'énergie a reçu de plus en plus d'attention de la part de la communauté internationale. L'industrie consomme directement environ 30 pour cent de l'ensemble de l'énergie consommée dans le monde. Alors que l'implantation des usines dépend fréquemment de la possibilité de se procurer de l'énergie, dans certains cas la rentabilité des ressources énergétiques est souvent liée à une implantation des usines dans leur voisinage immédiat. A l'heure actuelle, il importe surtout d'avoir de l'énergie provenant essentiellement de sources classiques; toutefois on accorde de plus en plus d'attention à une exploitation et à une meilleure utilisation de ressources énergétiques de type non-classique et notamment de l'énergie solaire, éolienne et biogazeuse. Les programmes nationaux devront être conçus et mis en œuvre en conséquence;
- v) les études prospectives montrent que les pays africains pourraient tirer des avantages considérables en développant la transformation des minerais extraits sur leurs territoires. A cette fin, il serait souhaitable que chaque pays adopte des politiques lui permettant de transformer davantage de produits et qu'il intègre ses plans dans ses stratégies de développement. A cette fin il faudrait nécessairement:

- stimuler et faciliter la création d'usines nationales de transformation;
- établir ou renforcer des services nationaux des minerais afin de suivre les questions nationales et internationales et d'assurer la formation de personnel local au traitement des minerais, et notamment aux négociations et aux problèmes de gestion;
- obtenir de meilleures conditions auprès des sociétés transnationales en incluant par exemple dans les contrats une clause prévoyant une augmentation systématique des opérations de transformation à l'échelon local.

c) Formation de spécialistes

On ne saurait trop insister sur l'importance de former la main d'œuvre et les spécialistes des questions industrielles et techniques. Elle suppose une nouvelle orientation des politiques, des filières et des programmes d'enseignement, ainsi que des rémunérations et l'adoption de nouvelles méthodes de formation. Les programmes de formation industrielle devraient s'attacher aux sciences et aux techniques et à leur interaction avec les politiques industrielles visant à former les spécialistes indispensables pour satisfaire quantitativement et qualitativement à l'ensemble des activités industrielles et à permettre aux pays africains de faire un meilleur emploi de leurs ressources limitées tant nationales qu'extérieures.

Les politiques, les méthodes et les cadres d'action qui doivent être adoptés à l'échelon national devraient viser à créer des élites autochtones afin de développer les possibilités industrielles et techniques et mettre l'accent sur:

- a) la formation de cadres industriels, d'entrepreneurs, de directeurs et de planificateurs capables de concevoir, d'appliquer et de surveiller des programmes industriels et techniques conformes aux buts et aux priorités nationales et de négocier des accords de transfert de techniques;
- b) des concepteurs de projets, capables de préparer, évaluer et sélectionner des projets contribuant au mieux à la réalisation des objectifs nationaux;
- c) des scientifiques et des techniciens pour construire et exploiter correctement les usines et assurer des services de soutien pour la recherche industrielle, le contrôle de la qualité, la normalisation, la métrologie, le droit des brevets, les études techniques, les réparations et l'entretien etc. ainsi que l'évaluation, la sélection, l'adaptation et la diffusion des techniques étrangères;
- d) des cadres, des spécialistes de la comptabilité analytique et financière capables de rentabiliser des entreprises publiques ou privées et de mener des négociations quant aux conditions d'entreprises en association;
- e) des équipes multi-disciplinaires de vulgarisateurs pour aider et conseiller les petites entreprises et les entreprises rurales dans leurs opérations quotidiennes ainsi que dans la planification et la programmation à long terme de leur exploitation;
- f) des experts des marchés et de la commercialisation capables d'évaluer la demande intérieure et internationale de produits industriels et d'établir des programmes de production efficaces.

A cette fin, les plans et les programmes nationaux devraient prévoir:

- a) la création d'établissements de formation polyvalents et d'établissements spécialisés pour former le personnel nécessaire aux besoins des divers sous-secteurs industriels tels que ceux qui produisent des matériaux de construction, des produits chimiques, des métaux, du cuir et des textiles;
- b) des mesures, et notamment une législation et des mesures d'encouragement des entreprises industrielles à lancer des programmes où les stagiaires peuvent acquérir une expérience des questions industrielles;
- c) des mécanismes pour assurer que des experts indigènes participent à toutes les étapes des projets à savoir: étude de faisabilité, conception, plans, élaboration, réalisation et exploitation. Si de tels mécanismes ne sont pas prévus, le développement technique de la région restera lent et déséquilibré;
- d) des mesures pour renforcer la considération sociale due au personnel industriel et technique;
- e) des mesures pour assurer un appui financier sain et régulier à la formation industrielle.

d) Techniques industrielles

Le faible niveau technique des pays africains appelle une action concertée de leurs Gouvernements afin de développer les possibilités techniques, et la préparation de grands plans et programmes nationaux portant notamment sur les domaines suivants:

- a) Le système institutionnel national de développement de modernisation et de commercialisation des techniques autochtones ainsi que d'évaluation, de sélection, d'acquisition, d'adaptation, d'assimilation et d'exploitation de techniques étrangères pertinentes. Un tel système institutionnel national devrait comporter des établissements chargés des questions suivantes:
 - politiques et plans pour la technique
 - recherche et développement dans les domaines industriel et technique
 - normalisation, contrôle de la qualité et métrologie
 - exploitation des techniques importées
 - commercialisation des techniques autochtones
 - information industrielle et technique
 - planification industrielle, reconnaissance, préparation et évaluation des projets
 - promotion des investissements industriels, en s'attachant surtout à l'aide aux petites entreprises
 - services de consultants et gestion industrielle
 - études industrielles et techniques y compris adaptation des produits et des procédés.
- b) L'établissement d'usines pilotes de production pour certains produits industriels et certaines pièces détachées où l'on pourrait faire des expériences contrôlées afin d'apporter les modifications voulues de conception et de procédés pour moderniser les techniques traditionnelles et adapter les techniques importées.
- c) L'établissement de réseaux d'information technique sur des techniques bon marché ou adaptées d'autres pays et régions en développement, et la création d'un système permettant de surveiller de façon suivie les coûts et les conditions de transfert des techniques, afin que les pays puissent mieux négocier les transferts de techniques importées.

e) Financement industriel

Pour accélérer l'industrialisation, il faut un apport important et ininterrompu de moyens extérieurs. Les programmes d'action des pays devraient donc accorder une haute priorité aux domaines suivants:

- a) augmentation de l'épargne nationale et affectation d'une grande partie des capitaux ainsi constitués au secteur industriel vu le rôle capital qu'il joue dans l'accélération du développement économique;
- b) stimulation de l'apport à l'industrie de ressources extérieures importantes grâce à des mesures favorisant la création d'industries;
- c) renforcement des possibilités nationales en matière de promotion des investissements, de négociations et de gestion financière;
- d) élargissement de la base des entreprises publiques et privées de façon qu'il reste au pays le maximum de bénéfices dans les opérations faisant appel à la participation directe d'investissements étrangers;
- e) création et renforcement des institutions nationales de financement du développement en sorte qu'elles deviennent des centres de regroupement des ressources intérieures et puissent contracter des prêts à des conditions de faveur auprès des institutions financières régionales, interrégionales et internationales.

f) Echanges commerciaux de produits industriels

Pour atteindre l'objectif de Lima, il faut que les pays en développement s'assurent une part appréciable du commerce mondial futur des produits manufacturés et semi-manufacturés. A cette fin, il faut créer un meilleur équilibre entre d'une part les importations de biens d'équipement et de matériel que les pays en développement font auprès des pays industrialisés, et d'autre part les produits que les pays en développement exportent vers les pays industrialisés.

Il importe donc de prendre, à l'échelon national, des mesures pour renforcer les organismes de promotion commerciale existants ou en créer de nouveaux et adopter d'autres mesures susceptibles de faciliter l'expansion des exportations de produits manufacturés. Il importe également de favoriser de toutes les manières les contacts directs entre les acheteurs et les vendeurs de certains produits industriels, notamment en encourageant les foires nationales et internationales et les échanges de produits industriels.

2. Mesures à prendre à l'échelon régional

Les pays africains ont compris qu'il fallait établir de toute urgence de grandes industries de base, nationalement intégrées dans le domaine des agro-industries, des métaux, de la mécanique et des matériaux de construction. Il n'ont toutefois par réussi à satisfaire pleinement à leurs besoins par leurs seuls efforts en raison de l'exiguïté de leurs marchés qui ne correspondent pas aux tailles minimum nécessaires pour assurer une rentabilité; de l'absence de moyens de financement; de l'insuffisance des débouchés pour les produits manufacturés; de l'appui indispensable de spécialistes et de techniques de l'étranger; de la nécessité d'importer des biens intermédiaires et des biens d'équipement; de l'insuffisance des informations relatives à la transformation en amont, à la

commercialisation et autres renseignements de caractère économique et technique; de la faiblesse des structures organiques; de la mainmise des sociétés transnationales sur le financement, les biens d'équipement, la production, la technique, la gestion, les spécialistes, la commercialisation et la distribution.

Les pays africains n'ont d'autre choix que de créer de telles industries en association, moyennant une coopération industrielle bilatérale, sous-régionale ou régionale. Lesdites entreprises, qui profiteront aux pays africains et accéléreront l'industrialisation de la région pourraient jouer le rôle de promoteurs et de catalyseurs pour l'adaptation, la sélection et le transfert des techniques, la formation de spécialistes, le contrôle des richesses naturelles, la création d'industries autonomes, intégrées à l'échelon régional, la création de situations stables pour la fourniture des produits de base et des produits stratégiques, les services de consultants et de gestion et l'investissement des fonds excédentaires dans des secteurs dynamiques.

Pour pouvoir atteindre ces objectifs, il importe que les mesures prises mettent l'accent sur:

- i) le renforcement des groupements économiques à mesure que ces derniers deviendront les agents de promotion de marchés communs sous-régionaux et, éventuellement, l'établissement de programmes régionaux;
- ii) la création de zones de développement industriel en fonction des sous-régions existantes ou des groupes de pays désireux de développer leurs secteurs prioritaires dans le cadre d'opérations multinationales ou en association;
- iii) l'expansion et le développement de programmes et d'établissements régionaux destinés à favoriser l'indépendance et la confiance collective des pays africains, avec, notamment:
 - des programmes de développement sectoriels surtout pour les industries de base (industries alimentaires et agro-industries, industries forestières, matériaux de construction et bâtiment, mécanique, métaux de base, produits chimiques), afin de rechercher des projets nationaux et multinationaux ayant un avenir commercial;
 - des établissements régionaux d'industrialisation (tels que les sociétés africaines multinationales dans les secteurs de pointe) pour faciliter les échanges de données d'expérience, diffuser les renseignements et aider à formuler des politiques et des programmes industriels cohérents et rationnels;
 - des centres régionaux pour assurer le transfert et le développement de techniques industrielles, une formation supérieure, les études de conception et les études techniques, afin de permettre un développement autonome et collectif des techniques;
 - des fonds africains de développement industriel et des centres régionaux de consultants techniques afin de développer les possibilités en matières d'études de préinvestissement et notamment celles des industries multinationales;
 - des établissements d'enseignement africains tenant compte des priorités de production qui serviront de base à un progrès technique assuré par l'existence de techniciens bien formés.

a) Stratégies et politiques d'industrialisation

Il faut harmoniser les stratégies et les politiques nationales d'industrialisation à l'échelon de la région Afrique et à celui de ses sous-régions afin de:

- i) faire en sorte que les pays africains, au lieu de se contenter d'importer des modes d'exploitation étrangers, se sentent vraiment engagés à accélérer l'industrialisation du continent africain compte tenu de la situation sociale et économique de chaque pays et à porter la part de l'Afrique dans la production industrielle mondiale à au moins 2 pour cent d'ici l'an 2000 ainsi qu'il est recommandé dans la Déclaration de Lima;
- ii) encourager l'indépendance collective de l'Afrique aux échelons régional et sous-régional et renforcer la coopération des pays africains dans le domaine industriel afin de parvenir à un développement autonome et assurer la croissance économique à l'échelon tant national que multinational;
- iii) créer des institutions multinationales et régionales pour favoriser et appuyer les activités de développement industriel à l'échelon national;
- iv) encourager une plus grande coopération entre pays africains pour étendre en Afrique les débouchés de leurs produits manufacturés;
- v) créer en Afrique des entreprises multinationales de production et des zones de développement industriel;
- vi) adopter des mesures spéciales en faveur des pays les plus déshérités, sans littoral, et insulaires;
- vii) harmoniser les initiatives nationales pour assurer l'exploitation et l'utilisation rationnelles des sources d'énergie classiques et non-classiques;
- viii) entreprendre des actions communes pour développer les techniques autochtones ou en acquérir à l'étranger et pour trouver les ressources financières nécessaires à l'extraction industrielle, à la transformation et à l'utilisation des ressources minérales et marines;
- ix) harmoniser les politiques nationales en matière d'investissements et poursuivre les mesures visant à augmenter les avantages découlant d'investissements étrangers, en général, et des sociétés transnationales, en particulier, pour ce qui est des possibilités d'emploi, des investissements de fonds, de la formation de cadres et de techniciens et du développement intégré de l'industrie, de l'agriculture et du secteur rural.

b) Transformation industrielle des richesses naturelles

Il faut élaborer, à l'échelon régional, des programmes d'action pour encourager la transformation sur place des richesses naturelles. Ces programmes devraient accorder une attention particulière à :

- i) une plus grande utilisation des ressources et des possibilités autochtones afin de favoriser une industrialisation collective et indépendante;
- ii) un appui financier et matériel aux institutions multinationales africaines chargées de la mise en valeur des richesses naturelles, lesquelles devraient adopter une attitude commune envers l'exploitation de ces richesses par des compagnies étrangères;
- iii) une intensification de la coopération entre les Etats membres de l'OUA pour reconnaître la qualité et les quantités de richesses minières de la région, les prospector, les extraire, les enrichir et les transformer, les convertir en biens intermédiaires et en produits finis et les commercialiser;

- iv) un encouragement des initiatives d'association pour la création d'organismes de vente qui permettraient de regrouper du personnel expérimenté et d'améliorer la position de négociation à l'égard des principaux consommateurs étrangers;
- v) la promotion d'efforts concertés pour la création de coopération de commercialisation qui permettraient de grouper des personnes expérimentées et de renforcer leur position pour négocier avec les grands consommateurs étrangers;
- vi) un encouragement des initiatives d'association pour financer et exploiter des usines de transformation, réduire les risques économiques, surmonter les obstacles et donner au pays africains un élan qui leur permette d'exploiter avec profit leurs richesses.

c) Spécialistes des questions industriels et techniques

Les actions à entreprendre à l'échelon régional devraient porter sur:

- i) l'harmonisation des politiques et des programmes nationaux de formation du personnel industriel et technique;
- ii) la préparation d'un inventaire des spécialistes des questions industrielles et techniques afin d'encourager leur formation et de procéder à des échanges dans l'ensemble de la région;
- iii) l'élaboration de programmes de formation régionaux et la création d'institutions, notamment des établissements multinationaux d'enseignement dans les principaux secteurs et sous-secteurs prioritaires, étroitement liées dans leurs activités avec les universités, les instituts techniques et autres établissements d'enseignement et de formation;
- iv) l'établissement de liens entre établissement chargés de la modernisation des techniques de la région, afin d'éliminer une dispersion des efforts et, ce qui est plus important de permettre à leurs collaborateurs d'échanger leurs connaissances.

d) Techniques industrielles

Les mesures à prendre à l'échelon régionale dans le domaine des techniques industrielles doivent s'attacher tout particulièrement à:

- i) faire un meilleur usage des techniques existantes notamment pour l'établissement, l'évaluation et la surveillance des contrats techniques et l'établissement des plans techniques;
- ii) encourager les actions collectives visant à la négociation de rapports économiques plus équitables et à l'acquisition de techniques;
- iii) élaborer des programmes concrets permettant de recourir aux services de consultants des pays en développement;
- iv) créer des établissements techniques et des établissements de recherche appliqués tant nationaux que régionaux dans des secteurs particuliers;

- v) renforcer la formation de ressortissants capables de reconnaître, d'évaluer et de choisir les techniques industrielles étrangères;
- vi) rationaliser l'apport de techniques industrielles étrangères en insistant sur les fonctions réglementaires et motivationnelles requises à cet égard;
- vii) renforcer la position de négociation des institutions gouvernementales et des entreprises industrielles des pays africains pour l'acquisition de techniques industrielles étrangères;
- viii) encourager et développer les techniciens autochtones et les procédés et techniques existant localement, les services techniques et le développement d'établissement techniques qui participent aux activités de recherche appliquée dans les domaines industriel et technique.

e) Financement des industries

Aux échelons sous-régional et régional, les mesures prises pour stimuler et développer le financement des industries devraient s'attacher à:

- i) harmoniser les politiques nationales en matière d'investissements et poursuivre les mesures propres à pousser au maximum les avantages qu'offrent les investissements, en général, et les sociétés transnationales, en particulier, en fonction des possibilités d'emploi, du financement des investissements, de la formation des cadres et des techniciens et de l'intégration du développement de l'industrie, de l'agriculture et du secteur rural;
- ii) créer et renforcer des institutions de développement industriel sous-régionales et régionales, notamment la Banque africaine de développement et le Fonds africain de développement industriel, afin de stimuler la création d'entreprises industrielles multinationales par l'obtention d'emprunts consentis à des conditions de faveur par des institutions financières mondiales ou du tiers-monde et en diriger le montant vers les pays africains soit directement, soit par l'intermédiaire des banques nationales de développement industriel;
- iii) mobiliser les ressources financières et immobilières de la région et les redéployer dans toute la région afin d'assurer le développement industriel national, multinational et régional notamment pour ce qui est des industries de base et des industries stratégiques;
- iv) encourager la spécialisation et la complémentarité de façon à réduire les coûts par une intégration des marchés contigus.

f) Echanges commerciaux de produits industriels

Il faut prendre des mesures pour encourager les pays africains à coopérer davantage à l'expansion de leurs marchés pour écouler leurs produits manufacturés. Ces mesures devraient comprendre un groupement des ressources et un soutien réciproque pour qu'ils puissent parvenir à transformer sur place une part plus importante de leurs richesses naturelles et assurer que les matières premières et les biens intermédiaires soient complémentaires. La création d'entreprises africaines multinationales, notamment d'industries exploitant les richesses locales serait particulièrement indiquée.

g) Mesures spéciales en faveur des pays les plus déshérités, des pays sans littoral et des pays insulaires

Puisque 20 des 31 pays reconnus comme entrant dans la catégorie des pays les plus déshérités se trouvent en Afrique, il importe de prendre des mesures spéciales en leur faveur ainsi qu'en celle des pays sans littoral, des pays insulaires et des pays en développement qui ont le plus de difficultés. Ces mesures devraient être axées sur la promotion des petites et des moyennes entreprises, une place spéciale étant réservée à la formation et à la gestion industrielles, et à l'emploi des richesses naturelles par les industries locales; l'entretien et la réparation du matériel industriel et des machines agricoles, l'encouragement des agro-industries et le développement des produits mécaniques et des petites fonderies.

Il faut également accorder une place spéciale aux enquêtes industrielles, à la reconnaissance, la préparation, l'évaluation et la réalisation de projets; au développement de techniques leur permettant de satisfaire leurs besoins particuliers, notamment pour ce qui est du traitement des aliments et des sources non-classiques d'énergie, de l'extraction, de la distribution et de la gestion de l'eau, de l'intégration de l'agriculture plus déshérités et de l'industrie, de la promotion des projets d'investissement afin d'obtenir de l'extérieur les fonds nécessaires, et de la mise en œuvre des programmes de formation industrielle.

Vu la situation spéciale de ces groupes de pays, les mesures prises tant à l'échelon régional qu'à l'échelon mondial doivent également tenir compte de la nécessité:

- i) d'accroître leur participation dans les relations économiques internationales;
- ii) de reconnaître explicitement qu'il faut accélérer sensiblement les transferts de ressources à ces pays surtout pour leur permettre de faire face aux difficultés dues à l'inflation et à l'augmentation des prix des produits importés et de tous les autres facteurs de production, ce qui entrave leur développement industriel;
- iii) effectuer des transferts directs, en court-circuitant les institutions de vente existantes, et accélérer le développement de l'agriculture et des infrastructures de base, comme conditions préalables à leur industrialisation;
- iv) aider ces groupes de pays à faire un inventaire aussi complet que possible de leurs ressources; accroître leur capacité d'absorption; renforcer leurs possibilités de faire des investissements productifs;
- v) établir des mécanismes institutionnels et notamment des centres d'études de faisabilité, des établissements d'enseignement technique, des centres de promotion des investissements et de productions pilotes avec les services de vulgarisation correspondants.

IV. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES PROPOSITIONS FAITES AU CHAPITRE III

Les problèmes que pose le développement industriel de l'Afrique ont fait l'objet de délibérations très poussées devant diverses instances et de nombreuses propositions quant aux politiques à suivre et aux mesures à prendre — qui sont résumées au Chapitre III — ont été faites en vue d'accélérer le rythme du développement industriel de l'Afrique. La grande question qui est jusqu'ici restée sans réponse est de savoir quelles doivent en être les modalités. Si c'est là une question à laquelle il est difficile de répondre ou la complexité de la structure industrielle internationale et des conditions propres à l'Afrique et qui font qu'elle se trouve presque sans défense, il est impossible de la passer sous silence et le sommet économique spécial de l'OUA doit s'en occuper. On trouvera ci-après quelques suggestions quant à la manière d'aborder la discussion de ce problème.

1. Décennie du développement industriel de l'Afrique

La décision qu'a prise le dernier sommet de l'OUA de désigner la période 1980—1989 comme Décennie du développement industriel de l'Afrique dans le cadre de la stratégie arrêtée pour l'Afrique lors de la mise au point de la stratégie internationale pour la troisième décennie de développement des Nations Unies, est une importante mesure tendant à encourager l'Afrique à atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée en matière d'industrialisation.

Cette décennie a pour but de faire en sorte que l'Afrique prenne conscience des efforts énormes qu'exigera son industrialisation, et de porter son attention sur les conditions préalables à tout développement industriel autonome. A cet égard, elle aidera à mieux faire comprendre au monde entier les stratégies et les objectifs nationaux en matière d'industrialisation et à mieux comprendre ce qu'implique une industrialisation indépendante et autonome surtout pour ce qui est de satisfaire les besoins de base. Elle devrait également contribuer à ce que la communauté internationale intensifie son appui financier et technique aux efforts que les pays d'Afrique font, tant à l'échelon national qu'à l'échelon régional.

Certes, dix années représentent pour l'industrie une période trop courte pour parvenir à un niveau appréciable de développement et de production; cette période pourra néanmoins permettre d'obtenir un soutien important et de commencer à mettre en place, voire de réaliser, le cadre administratif et institutionnel qui devrait accélérer le développement industriel de la région. Au cours de cette décennie, il devrait être possible de définir en plus grand détail les obstacles qui s'opposent à l'industrialisation du continent et les mesures indispensables qui doivent être prises pour atteindre l'objectif fixé à Lima pour le continent africain. Ainsi, les activités prioritaires pour cette décennie comprendraient:

A l'échelon national

- i) une étude en profondeur des politiques et des stratégies dans les domaines de l'industrie et des techniques, visant à déterminer les lacunes, à prescrire des mesures et à commencer à les appliquer, en sorte que ces politiques et ces stratégies soient conformes aux aspirations nationales des pays qui souhaitent s'industrialiser en toute indépendance et de façon autonome;
- ii) une étude des mécanismes institutionnels nationaux de développement industriel afin de déterminer les besoins critiques en la matière ainsi que les mesures et les actions propres à renforcer les institutions existantes ou à en instaurer de nouvelles;

- iii) la préparation de plans industriels et techniques détaillés avec indication précise des spécialistes des matières premières et autres moyens de production nécessaires ainsi que du calendrier d'exécution;
- iv) l'analyse détaillée des besoins nationaux en spécialistes des questions industrielles et techniques, afin de faire le nécessaire pour commencer à assurer leur formation. Cette analyse doit comprendre une évaluation du système d'enseignement, des moyens de formation et des programmes existants et une contribution des entreprises à la formation industrielle;
- v) une étude critique de la situation existante pour ce qui est du financement des activités industrielles et techniques et un début d'action pour mettre en œuvre de nouvelles mesures propres à faciliter ce financement, qui pourraient comprendre la création ou le renforcement de bureaux et d'organismes de financement des investissements industriels;
- vi) le développement ou le renforcement d'activités de promotion industrielle et notamment l'organisation de foires industrielles nationales;
- vii) des activités de promotion afin d'assurer une large base de participation au développement industriel et à la formation des entrepreneurs. Ces activités comprendraient la création ou le renforcement d'associations industrielles, des chambres de l'industrie, des comités techniques nationaux ainsi que des associations d'ingénieurs, de directeurs d'entreprises et autres sociétés professionnelles.

Aux échelons régional et sous-régional

- i) La délimitation de secteurs et sous-secteurs industriels critiques se prêtant à la création d'entreprises multinationales de production. Cette recherche comprendrait la promotion de projets multinationaux entre certains pays.
- ii) L'harmonisation des politiques et des stratégies dans les domaines de l'industrie et des techniques afin d'établir une attitude commune de négociation pour acquérir à l'étranger des techniques et des fonds pour certains projets industriels.
- iii) La recherche et le renforcement de centres bien situés dans le secteur industriel prioritaire afin de fournir des services communs à plusieurs pays africains.
- iv) Le renforcement de centres techniques régionaux existants et la création de nouveaux centres ainsi que d'organismes de financement et d'établissements de formation.
- v) Une étude des produits industriels importés en Afrique afin de rechercher ceux qui pourraient se prêter à des échanges commerciaux entre pays africains. L'étude aiderait à promouvoir la production en Afrique de certains d'entre eux.
- vi) Le développement de débouchés pour les produits manufacturés africains, tant à l'intérieur qu'en dehors de l'Afrique, notamment par le renforcement ou la création d'organismes régionaux de commercialisation des produits industriels.
- vii) Des activités de promotion pour encourager la coopération entre pays africains. Ces activités comprendraient la préparation d'un certain nombre d'inventaires dont les plus importants porteraient sur:

- les experts des questions industrielles et techniques
- les richesses naturelles et plus spécialement les minerais
- les établissements industriels et techniques, y compris les établissements de recherche appliquée
- les établissements d'information et de formation industrielles.

2. Coopération technique et économique entre les pays en développement

Si les possibilités de coopération entre les pays en développement sont pratiquement illimitées et couvrent toute la gamme des activités industrielles, il n'est pas moins indispensable dans la pratique de procéder avec une certaine sélectivité et de fixer des priorités. Une telle façon de procéder s'impose compte tenu tant des ressources existantes que de la nécessité de faire en sorte que les projets et les programmes aient le maximum d'effets sur le développement industriel.

En termes plus concrets la coopération entre les pays africains et les pays d'autres régions en développement pourrait porter sur:

- i) la production, l'achat et la sous-traitance de pièces détachées et de composants en vue de leur intégration en amont et en aval par exemple dans les secteurs de l'automobile, des télécommunications, de l'outillage et du matériel agricoles;
- ii) le développement de l'industrie des machines outils de la fonderie et des forges, de la petite sidérurgie et du ciment, des industries mécaniques et de travail des métaux, des petites sociétés de développement industriel nationales et rurales ainsi qu'une coopération multinationale dans le contexte d'une intégration du développement industriel;
- iii) la promotion d'un développement des échanges de données d'expérience et de connaissances;
- iv) la recherche de possibilités de coopération dans le domaine de la production industrielle et du transfert de techniques, avec indication des instruments qui pourraient la faciliter;
- v) la diffusion de la notion de réunions de solidarité et l'institutionnalisation de telles réunions pour trouver des moyens et des solutions pratiques permettant à des donateurs éventuels de collaborer avec un pays en développement, notamment un des pays les plus déshérités et facilitant la fourniture d'assistance technique et de fonds ainsi qu'un travail en association compte tenu des conditions existantes et des besoins particuliers du pays retenu;
- vi) le développement de la coopération industrielle et technique.

Diverses modalités pourraient régir ces activités comme, par exemple:

- i) mise en commun des ressources et des bâtiments afin de fixer des objectifs communs;
- ii) plan favorisant l'emploi de matériel et de fournitures provenant de pays en développement;
- iii) consortiums et établissement de programmes communs entre les institutions;
- iv) échange de renseignements de savoir faire et d'expérience;
- v) techniques appropriées et répartition du marché entre les industries;
- vi) accords de financement à long terme (plans de financement);
- vii) industries fabriquant plusieurs produits et se prêtant à des accords de co-production;
- viii) accords de jumelage;

- ix) plus grand usage de la complémentarité des industries compte tenu des économies d'échelle et des spécialisations;
- x) réunion en groupes de travail d'organismes de financement et de fournisseurs de techniques de pays en développement pour qu'ils puissent se mettre d'accord sur les modalités d'un projet;
- xi) entreprises en association ou prises de participation;
- xii) remboursement des investissements en nature;
- xiii) échange de matières premières;
- xiv) emprunts;
- xv) co-gestion de l'exécution des projets;
- xvi) moyens de formation et services de consultants etc.

3. Moyens institutionnels

a) *A l'échelon national*

Ainsi qu'il est indiqué au chapitre I, les moyens institutionnels dont les pays africains disposent pour leur développement industriel et technique sont insuffisants, voire, dans la plupart des cas, mal adaptés pour appliquer efficacement les stratégies et les politiques qui visent à assurer une industrialisation indépendante et autonome. Il est donc indispensable de définir clairement les mécanismes nécessaires pour traiter les problèmes que pose le développement industriel. Il devrait, si possible, y avoir un Ministère des industries chargé de coordonner toutes les activités de développement industriel et veiller à ce que les apports techniques, financiers, matériels, etc., ainsi que les techniciens sont fournis selon des plans correctement conçus et qu'ils parviennent conformément à des programmes et des projets industriels bien définis. Les moyens institutionnels nationaux devraient permettre la bonne exécution des activités liées au développement industriel.

Afin d'assurer et de faciliter la participation de tous les secteurs de l'économie, il peut valoir la peine d'envisager des Comités nationaux de développement industriel. De tels comités, composés de représentants des pouvoirs publics, du monde des affaires, des entreprises industrielles et des universités permettraient de regrouper les diverses connaissances au niveau sectoriel et d'établir des programmes nationaux; l'industrie pourrait ainsi mieux intégrée aux autres secteurs de l'économie et donnerait l'assurance que les programmes d'assistance de l'ONUDI et des autres organismes d'assistance sont conçus de façon à répondre aux besoins réels de la population.

Pour ce qui est des techniques industrielles, chaque pays africain pourrait envisager de créer un Ministère des techniques ou une Agence des techniques auquel (à laquelle) serait accordé un rang aussi élevé que possible dans le système gouvernemental. Ce Ministère ou cette Agence serait chargé(e) de déterminer les besoins et de fixer les objectifs du pays, d'établir un Plan technique intégré, de proposer et d'assurer la répartition des ressources financières et serait responsable envers le Gouvernement de la bonne exécution du plan. Il ne devrait pas nécessairement administrer tous les divers programmes techniques mais aurait son mot à dire et sa représentation serait soutenue par les ressources financières allouées aux programmes où interviennent les sciences et les techniques. Le Gouvernement consulterait le Ministère ou l'Agence sur les aspects techniques des propositions, qu'il s'agisse de la création d'industries ou d'arrêter la politique en matière d'importations. Le Ministre des techniques ou le Directeur de l'Agence, étant membre du Gouvernement participerait à toutes ces décisions. La consultation sur les questions techniques serait ainsi systématique au lieu d'avoir lieu selon les cas d'espèce.

b) A l'échelon régional

Aux échelons régional et sous-régional, il convient de renforcer les mécanismes des organismes existants pour assurer la coordination des activités de développement industriel. Cette coordination suppose:

- i) la détermination des centres les meilleurs dans certains secteurs ou domaines industriels et leur renforcement pour qu'il puisse fournir des services à d'autres pays de la sous-région ou de la région;
- ii) le renforcement ou la création, dans les sous-régions ou dans les régions, d'institutions spécialisées ou polyvalentes capables de promouvoir le développement industriel et technique, le financement et la commercialisation ainsi que des entreprises multinationales;
- iii) la création d'un mécanisme chargé d'assurer les activités préparatoires et postérieures que suppose le système de consultations industrielles.

A ce propos, la Conférence des Ministres des industries africains et son Comité chargé de suivre les activités d'industrialisation en Afrique jouent un rôle essentiel dans les directives qu'ils donnent et dans les examens critiques et la surveillance qu'ils assurent. Par ailleurs, le Secrétariat de l'OUA et les organismes qui en relèvent doivent être renforcés, conformément à la Résolution prise par l'Assemblée générale de l'ONU, afin qu'ils puissent continuer à recueillir, analyser et fournir les renseignements dont l'OUA a besoin pour prendre des décisions politiques sur l'industrialisation de l'Afrique.

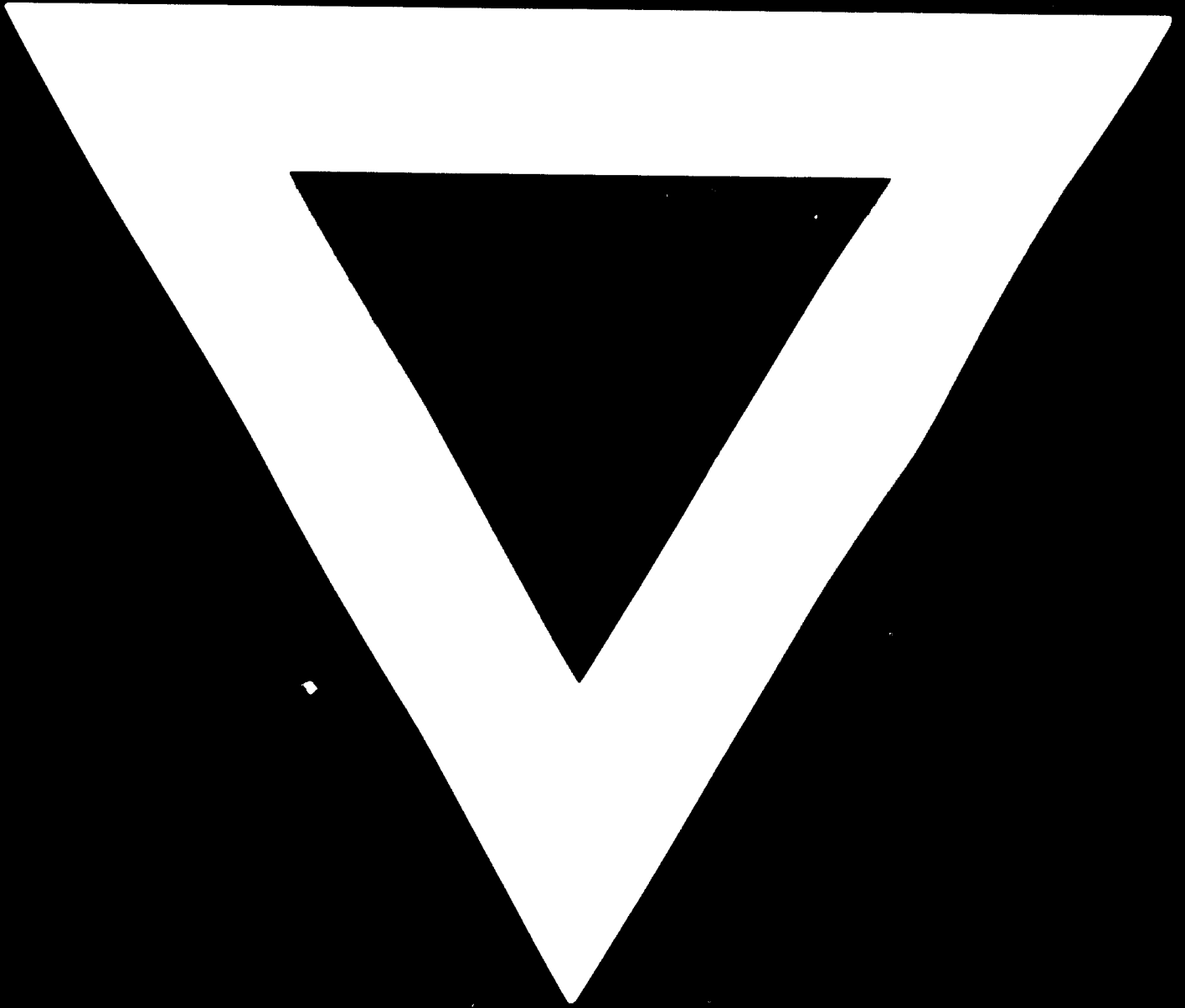
c) A l'échelon mondial

A l'échelon mondial il faut étendre et intensifier considérablement la coopération qui existe entre les pays africains et l'OUA d'une part et l'ONUDI et d'autres organismes multilatéraux et bilatéraux d'aide financière et technique en sorte que les pays africains puissent, sur le plan industriel, bénéficier d'un apport financier et technique dans de bonnes conditions. A ce propos, les pays africains devraient profiter davantage des services offerts par le système des Nations Unies et notamment du Fonds spécial pour la science et les techniques, des ressources du PNUD de la CNUCED et de l'ONUDI. Pour ce qui est de l'ONUDI, les activités et les programmes qui présentent un intérêt spécial pour les pays africains sont:

- a) les activités d'assistance technique
- b) le programme de développement et de transferts de techniques
- c) les activités de promotion des investissements
- d) le système de consultations industrielles
- e) les activités en faveur des pays les moins développés, sans littoral, insulaires ou les plus déshérités
- f) les programmes de promotion de la coopération technique et économique entre les pays en développement
- g) les études industrielles
- h) d'autres programmes spéciaux comme celui de l'énergie.



B-524



81.06.23